

Non à l'initiative dite de mise en oeuvre!

AvenirSocial a rejoint la coalition des ONG s'engageant contre l'initiative dite de mise en oeuvre, composée notamment de la section suisse d'Amnesty International, des Juristes démocrates ou de l'Opération Libero. Cette coalition mènera une campagne active contre l'initiative populaire de l'UDC.

L'initiative de mise en oeuvre porte un titre trompeur. Elle va bien plus loin que l'initiative sur le renvoi, contre laquelle AvenirSocial s'était déjà positionné en 2010¹. En effet, l'initiative de mise en oeuvre menace près d'un quart de la population suisse, à savoir les étranger-e-s vivant en Suisse. L'initiative impliquerait que les Secondos et les Secondas puissent être expulsés du jour au lendemain pour le moindre petit délit, automatiquement et sans aucune prise en considération des circonstances individuelles, peu importe s'ils sont bien intégrés ou pas et depuis combien de temps ils vivent en Suisse. Elle demande l'expulsion automatique du territoire suisse de tout étranger qui aurait commis l'un des délits énumérés sur une liste d'environ 25 infractions allant du meurtre à l'escroquerie à l'aide sociale, quelle que soit la peine prononcée pour sanctionner cette infraction. Le texte exige de même l'expulsion du territoire pour les auteurs récidivistes d'une quarantaine d'autres délits plus ou moins graves (de l'utilisation frauduleuse d'une carte de crédit aux actes d'ordre sexuel sur des enfants).

Ainsi, l'initiative place au même niveau l'escroquerie et les abus à l'aide sociale au même niveau que le génocide, le viol ou la traite d'être humain ! AvenirSocial s'est exprimé sur les questions de sanctions dans le domaine de l'aide sociale dans un papier de position publié en 2014².

Cette initiative va à l'encontre de la démocratie, des droits fondamentaux et de l'Etat de droit. Elle est profondément discriminatoire, en inscrivant la double peine dans la Constitution et contraindrait la Suisse à violer systématiquement la Convention européenne des droits de l'homme, lui faisant ainsi courir le risque de devoir sortir de la Convention et d'être exclue du Conseil de l'Europe. Elle viole intentionnellement l'accord de libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne, compromettant encore un peu plus la politique européenne menée par la Suisse.

C'est pour ces raisons qu'AvenirSocial appelle à voter non à cette initiative dangereuse et inutile le 28 février prochain!

Plus d'informations sur <http://www.initiativedemiseenoeuvre-non.ch/>

¹ <http://www.avenirsocial.ch/fr/p42009253.html>

² http://www.avenirsocial.ch/fr/cm_data/Sanctions_aidesociale_PositionAS_F.pdf